

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 7 septembre 2017 pour le jeudi 14 septembre 2017 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

N° 37

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mme FROMENT Josette, Mr BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COCQUELET Christophe, Mme ECOCHARD Laurence, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mr CHABAUD Gilbert, Mme PONCETY Claire, Mr BERTEAUX Pascal, Mmes EPITALBRA Aude, MICHAUD Gaëlle.

Absents : Mme MOREL Rachel.

Mr CHABAUD Gilbert a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CARTE Claude.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Mr BERTEAUX Pascal a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 37 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 juillet 2017.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Aménagement carrefour des Soudanières :

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement du carrefour des Soudanières par le conseil départemental de l'Ain.

Il indique que le plan de division vient d'être réalisé par Axis conseils Rhône Alpes, cabinet de géomètres, en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à cet aménagement.

Il s'agit d'une partie des parcelles cadastrées section AD 190, 211, 213 appartenant aux consorts d'Orglandes et Mr Flochon Jean-Yves pour une superficie totale de 565 m2.

Conformément aux promesses de vente de 2016, le prix d'acquisition est fixé à 4,50 € le m2.

Décision : accord à l'unanimité (Mr Flochon s'est retiré au moment du vote). Autorise Mr Carte, Maire-adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toute pièce y afférent.

1.2. – Création poste ATSEM principal de 1^{ère} classe au 1/10/2017

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Bourgeois Laura, actuellement au grade d'Atsem principal 2^{ème} classe, remplit les conditions de promotion au grade supérieur par promotion interne. Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion, il convient désormais de créer le poste d'Atsem principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Décision : accord à l'unanimité.

1.3. – Retrait délibération vente atelier-relais 1 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 6 juillet 2017 qui décidait la cession de l'Atelier relais n° 1 en zone de Domagne à Mr Richer Nicolas.

Il informe le conseil que Monsieur le Préfet, par courrier du 3 août 2017, demande sous deux mois le retrait de cette délibération, jugeant que la commune n'est plus compétente pour décider de la vente de cet atelier relais pour le motif suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences en matière de développement économique qui comprennent notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, ainsi que la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Il appartient donc au conseil de se prononcer sur une cession à la communauté d'agglomération, qui pourra ensuite procéder à la vente envisagée.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le retrait de sa délibération du 6 juillet 2017 et de céder cet atelier à CA3B (Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse).

Il rappelle l'estimation du service des Domaines du 7 juillet 2017 concernant cet atelier relais construit en 1989 : 81 400 € HT, hors marge de négociation de 10 % et propose de céder cet atelier au prix de 83 000 €.

Décision : le conseil municipal décide à l'unanimité de céder l'atelier-relais n°1 situé zone artisanale de Domagne, section A n° 1861 à CA3B pour un montant de 83 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces à intervenir à cet effet.

1.4. – Rapport assemblée spéciale des communes actionnaires de la Semcoda :

Monsieur le Maire présente le rapport de cette assemblée qui a eu lieu le 23 juin 2017. Il rappelle qu'au 31 décembre 2016, la commune était titulaire de 1253 actions, pour une valeur nominale de 44 euros chacune. Au total, les 207 communes actionnaires et le Département de l'Ain représentent environ 64% du capital de la société. Le rapport met l'accent sur l'activité en terme de construction, la Semcoda ayant construit 3 049 logements en 2016, dont 448 PSLA (accession sociale à la propriété). Les travaux engagés sur le patrimoine au cours de cette même année ont représenté un montant total d'investissement supérieur à 45 millions d'euros.

Sur le plan financier, et en dépit de taux de vacance en légère progression (4,5% contre 3,9%), le résultat net s'est élevé à 14,8 millions d'euros.

Décision : le conseil approuve à l'unanimité le rapport de l'ASC.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

Monsieur Carte propose au conseil les décisions modificatives suivantes :

2.1. – Décision modificative frais de personnel extérieur :

La commune a dû faire appel aux services d'Ainter'Job pour assurer d'une part :

- des tâches de désherbage le long des voies. Il rappelle l'interdiction pour les communes d'utiliser des désherbants mis à part dans les cimetières. La commune procède désormais au désherbage manuel, qui nécessite plus de temps et donc du renfort au service voirie.

- et d'autre part, la traversée des enfants aux heures d'entrée et sortie des écoles, le policier municipal étant absent pour plusieurs mois.

Pour faire face à ces besoins, il propose un virement de crédits de 4 100 €.

Décision : accord à l'unanimité.

2.2. – Décision modificative réfrigérateur groupe scolaire

Le réfrigérateur de l'école maternelle étant en panne et non réparable depuis cet été, il est proposé au conseil de rajouter des crédits pour un montant de 500 € sur l'opération 314 « école maternelle » pour permettre de remplacer celui-ci.

Décision : accord à l'unanimité.

2.3. – Décision modificative buts de foot plateau sportif

Il convient de voter un virement de crédit de 2 330 € pour l'acquisition des cages de foot au plateau sportif de Domagne.

Décision : accord à l'unanimité.

2.4. – Décision modificative SIEA :

Deux points lumineux sont à remplacer rue Joseph Bernier et déplacer rue de l'Eglise, pour un montant restant à la charge de la commune de 1 070 € (subvention de 740 € du SIEA).

Décision : accord à l'unanimité.

2.5. – Forêt :

Monsieur Claude Carte informe le conseil que les attributions d'affouage pour l'hiver 2017/2018 s'effectueront sur les parcelles 14 et 15 avec des lots d'arbres à abattre ou avec l'exploitation de tête de feuillus abattus par l'ONF.

Il est proposé au conseil le maintien du montant de 35 € par lot correspondant à un volume minimum de 2.5 moules.

Décision : accord à l'unanimité.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours :

Monsieur Bourgier fait part au conseil de l'état d'avancement des travaux :

Accessibilité aux ERP : concernant le projet d'ascenseur dans le hall de l'ancienne mairie, nous restons en attente de l'étude BETEC concernant la modification des renforts de poutres IPN.

Fibre optique : (Entreprise SOBECA) le revêtement des tranchées a bien été effectué par EUROVIA leur sous-traitant. A noter la qualité d'exécution des joints d'enrobés.

Fontaine du Mont July : les réparations de la tuyauterie ont permis la remise en eau au début de l'été. Cette fontaine est très appréciée des riverains, et des cyclistes....

Elagage : acceptation du devis de l'entreprise « élagage du Beaujolais » concernant les tilleuls de l'espace Bouvard, du square des Tilleuls, du tilleul de l'église, des deux chênes à abattre à Tréconnas, ainsi que les 6 arbres du lotissement de la Marcellière. Coût de l'opération : 6 000 € HT.
Des travaux supplémentaires sont à prévoir, notamment pour le chemin de la gare (proximité de la voie ferrée), et RD 979 (du pont autoroutier, jusqu'au giratoire où les arbres communaux penchent côté chaussée).

Plan de désherbage : le bureau d'études SCE mandaté par le Syndicat de la Reyssoise nous présentera un projet durant la 1^{ère} quinzaine d'octobre 2017. Un rendez-vous sera fixé rapidement.

Signalisation horizontale : (CA3B, Entreprise Midi Traçage) les diverses bandes de signalisation ont bien été réalisées suivant le plan édicté par la commune.

Conseil Départemental : DICT concernant des travaux de curage, de busage et d'empierrement de fossés sur la RD 979 entre le pont autoroutier et le giratoire, côté est, et de même sur la RD 979, avant le passage à niveau des Rochettes. Travaux au 20 septembre 2017.

Chemin de L'Achar/rue Antoine Therme : l'entreprise EUROVIA mandatée par le Conseil Départemental, a effectué le remplacement de la couche de roulement. Il semblerait que des retouches soient nécessaires, afin que les eaux de ruissellement soient bien captées par tous les ouvrages qui avaient été réalisés ces dernières années.

Ecole primaire : les travaux de peinture dans les couloirs du niveau +1 ont été réalisés cet été par AINTER' JOB (1 906 €).

Divers petits travaux ont été réalisés par les agents communaux : construction d'un banc avec rangements, modification d'un portail, maçonnerie (chemin du colombier), tablette en prolongement d'un évier, et finition de la pose des profils sur les nez de marches et contre marches d'escaliers.

Ilot BOUVARD : l'entreprise FONTENAT a effectué les travaux de terrassements en pleine masse qui sont réalisés à 100 %. Le projet quantifiait le volume à 9000 m³ de déblais à évacuer.
L'ouverture pour l'entrée des garages souterrains est terminée et l'arasement du mur de soutènement sera réalisé dans une autre tranche de travaux.

3.2. – Syndicat des Eaux : rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau

Mr Bourgier présente le rapport du Comité syndical du 4 juillet 2017.

Quelques chiffres au 31/12/2016 :

Le syndicat dessert une population de 16 112 habitants.

Nombres de clients : 8196 soit une augmentation de 1.5% par rapport à 2015.

La ressource eau du Syndicat est à CONFLANS (Commune de CORVEISSIAT).

Il s'agit de 3 puits profonds respectivement de 29.95 m, 31.00 m et 29.80 m, exploités à 250 m³ /h chacun.

Le Syndicat achète de l'eau au Syndicat Bresse Revermont, pour le hameau du Canton à JASSERON.

VOLUMES	2015	2016	%
Volumes produits à CONFLANS	2 216 916	2 083 015	-6
Volumes achetés	5 224	5 053	-3.3
Volume total livré	2 222 140	2 088 068	-6

Le volume d'eau vendu aux diverses collectivités (AROMAS, BOURG EN BRESSE, SYNDICAT BRESSE REVERMONT, CIZE, ST AMOUR, COLIGNY) passe de 657 528 m³ en **2015** à 519 407 m³ en **2016**, soit une diminution de 21 %.

Pour information :

Volumes dégrévés en **2016** : 21 128 m³

Rendement du réseau 2015 : 74,7% ; **2016** : 71.2%

Linéaire de réseau hors branchements: **2015** : 382 620 m ; **2016** : 381 342 m

Nombre de branchements au 31/12 de l'année 2015 : 8078u. ; 2016 : 8196u. (+ 118u)

Indicateur de performance de la qualité de l'eau (décret N° 2007-675)

Contrôle sanitaire, paramètres avec limites de qualité :

ANALYSES	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
MICROBIOLOGIQUES	27	0	100 %
PHYSICO CHIMIQUES	27	0	100 %

Prix de l'eau potable :

FACTURE TYPE POUR 120 m ³ d'eau au 01/01/2017 (sans la part assainissement des communes)					
	<u>ABONNEMENT</u>	<u>CONSOMMATION</u>	<u>Pour 120 m³</u>	<u>Total</u>	<u>Le M³</u>
Part SUEZ EAU	32.80	0.4595	55.14	87.94	
Part Syndicat ASR	45.00	0.6279	75.35	120.5	
Agence de l'eau (Préservation ressource)		0.0550	6.60	6.60	
Agence de l'eau (lutte contre la pollution)		0.2900	34.80	34.80	
Montant H.T.		1.4324	171.88	249.69	
TVA 5.5%				13.73	
Montant TTC				263.42	2.195 €/m³

FACTURE TYPE POUR 120 m ³ d'eau au 01/01/2016 (sans la part assainissement des communes)					
	<u>ABONNEMENT</u>	<u>CONSOMMATION</u>	<u>Pour 120 m³</u>	<u>Total</u>	<u>Le M³</u>
Part SUEZ EAU	33.08	0.4635	55.62	88.70	

Part Syndicat ASR	45.00	0.6279	75.35	120.5	
Agence de l'eau (Préservation ressource)		0.0550	6.60	6.60	
Agence de l'eau (lutte contre la pollution)		0.2900	34.80	34.80	
Montant H.T.				250.45	
TVA 5.5%				13.77	
Montant TTC				264.22	2.20 €/m³

Facture type pour 120 m³ eau + assainissement au 2^{ème} semestre 2016 pour CEYZERIAT

EAU (pour 120 m3)	2.20€ ttc/m ³	
ASSAINISSEMENT (pour 120 m3)	1.84€ ttc/m ³	
Total	4.04€ ttc /m ³	Soit 221.32 € / 120 m ³

Facture type pour 120 m³ eau+ assainissement au 1^{er} janvier 2017 pour CEYZERIAT.

EAU (pour 120 m3)	2.195€ ttc/m ³	
ASSAINISSEMENT (pour 120 m3)	1.894€ ttc/m ³	
Total	4.089€ ttc /m ³	Soit 227.26 € / 120m ³

Montant des recettes :

Vente aux abonnés : la différence 2016/2015 s'explique par un décalage de versement d'un mois, les volumes ayant baissé.

Année	2015	2016
Vente aux abonnés	919 495.27€	986 197.42 €
Vente en gros	121 707.93€	97 699.80€
Recettes globales	1 041 203.20€	1 086 284.47 €

Projets de travaux programmés pour 2017 (en cours de réalisation) :

<u>Travaux en cours de réalisation à terminer :</u> Appels à projets (Agence de l'eau) + programme 2014 (sécurisation du réseau de transport) Programme 2015-Programme 2016 + lotissements 2016 Suppression des fuites DROM /MONTMERLE Marché à bon de commande 2016 Projet de création d'un réservoir à CEYZERIAT Opérations diverses 2016	2 168 316.21 €
Programme 2017 (marché à bon de commande, programme de travaux, renforcements et extensions, lotissements et opérations diverses)	1 421 710.00 €
Soit un montant total de travaux :	3 590 026.21 €

Décision : le conseil approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat intercommunal des Eaux Ain-Suran-Revermont.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 12 septembre 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE

DURNERIN Christian

Sur un terrain situé 11 rue Gabriel Vicaire

Parcelle(s) N° 929 et 925 Section AL située(s) en zone UA & UB

D'une superficie totale de 2087 m²

POUR CRÉATION D'UN GARAGE AVEC TERRASSE ET MODIFICATION DE FAÇADE

ABOUDI Oualid

Sur un terrain situé Pré des Gouilles

Parcelle(s) N° 278 Section B située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 352 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SCOTTI Joris

Sur un terrain situé 3 rue Jayr

Parcelle(s) N° 309 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 2370 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

CARMINATI Alexandre et Michèle

Sur un terrain situé Chemin de l'Achar

Parcelle(s) N° 952 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 933 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SAS RICHARD TP

Sur un terrain situé ZAC des Plans

Parcelle(s) N° 108p Section ZA située(s) en zone 1AUx

D'une superficie totale de 3405 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ACTIVITÉ

PERMIS D'AMENAGER

AMENAGEMENTS FONCIERS DE L'AIN

Sur un terrain situé rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° 81, 82, 83, 192, 194 & 470 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 10255 m²

POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT DE DIX PARCELLES

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

CHIVAL Laurent

Sur un terrain situé 166 rue du Docteur Rollin

Parcelle(s) N° 367 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 2903 m²

POUR CRÉATION D'UN BUREAU EN EXTENSION DE LA MAISON D'HABITATION

AUGER Anne
Sur un terrain situé 9 allée de la Marcellière
Parcelle(s) N° 251 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 622 m²
POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE

CUNHA VAZ Carlos
Sur un terrain situé 11 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 195 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1051 m²
POUR LA FERMETURE D'UN ABRI DE JARDIN ET LA RÉFECTION D'UN MUR DE CLÔTURE

DELAY Bernard
Sur un terrain situé 253 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 292 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1221 m²
POUR L'EDIFICATION D'UNE SERRE DE JARDIN

SCI LA CALYPSO
Sur un terrain situé ZA de Domagne
Parcelle(s) N° 1937 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 2807 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

VUCHOT Patrick
Sur un terrain situé 205 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 376 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 3357 m²
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 195 chemin de Bellière
Parcelle(s) N° 319 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1331 m²
VENTE CARRON_BEGUET / LIBERTI

Demande de Maître Christine BELLON-BESSE
Sur un terrain situé 121 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 2044 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 546 m²
VENTE AMALLIA FONCIER / VERNOUX

Demande de SELARL DUBOIS & BAILLY-JACQUEMET
Sur un terrain situé Domagne
Parcelle(s) N° 263 Section AB située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 2260 m²
SUCCESSION BLANC

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 645 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 6752 m²
VENTE CARRADO / PIQUERAS_MICHAUD

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 25 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 373, 669 & 686 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 534 m²
VENTE SCI LES PETITES ROCHES /PERRAT DIT JANTON CHANEL

Demande de SCP BIGOT FAURE RENOUX
Sur un terrain situé Les Courtelets
Parcelle(s) N° 2 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 464 m²
VENTE DEFAUDON / RENAUD _ JOBAZE

Demande de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD
Sur un terrain situé 32 allée de la Fontaine
Parcelle(s) N° 663 Section AB située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 331 m²
VENTE SEMCODA / DHOOMUN MAMADE

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 7 & 433 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1580 m²
VENTE CONSORTS RENOUD / BELAY-LANDRY

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 195 chemin de Bellière
Parcelle(s) N° 319 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1331 m²
VENTE CARRON-BEGUET / LIBERTI

Demande de Maître Christine BELLON-BESSE
Sur un terrain situé 121 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 2044 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 546 m²
VENTE AMALLIA FONCIER / VERNOUX

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Derrière le Four
Parcelle(s) N° 247 & 249 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2473 m²
VENTE CONSORTS RAY / LEPINE

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 645 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 6752 m²
VENTE CARRADO / PIQUERAS_MICHAUD

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 274 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 65 & 537 Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 793 m²
VENTE NOLD / GUYENNON _ GAGNARD

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Bief de Veau
Parcelle(s) N° 1077 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 892 m²
VENTE CONSORTS GUSELLA / CHIVAL pour un montant de 190 000 €

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 954 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1038 m²
VENTE AFA / MAZUIR

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 953 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 900 m²
VENTE AFA / MEGARD

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 13 allée des Sorbiers
Parcelle(s) N° 388 & 389 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 827 m²
VENTE MARIELLE _ GOURMAND / DONGUY

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 951 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 927 m²
VENTE AFA / BRION

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 35 rue des Lys
Parcelle(s) N° 566 Section AM située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 1010 m²
VENTE DE MACEDO / CANCIANI

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Rentrée scolaire

Madame Claudine Trentesaux rappelle au conseil que la rentrée scolaire a eu lieu le 4 septembre.

- 320 élèves ont été accueillis dans les 2 écoles, soit :
- En maternelle 105 élèves répartis dans 4 classes (puisque'il y a eu fermeture de la 5^e classe) :
 - Une classe de petits avec 26 élèves chez Mme Isabelle Baretta aidée par Catherine Duwez.
 - Une classe de petits-moyens avec 26 élèves chez Pascale Michel, directrice, aidée par Pauline Danjean.
 - Une classe de moyens-grands avec 26 élèves chez Christine Justa aidée par Martine Bulin.
 - Une classe de moyens-grands de 27 élèves chez Catherine Grozel aidée par Laura Bourgeois.

- A noter la présence d'une personne en CUI pour 20h par semaine et 3 AVS pour aider les enfants en difficultés.
- En élémentaire, 215 élèves répartis dans 9 classes comme l'année dernière soit :
 - 22 Elèves en CP avec Madame Monchalain
 - 22 Elèves en CP avec Monsieur Jaillot
 - 23 Elèves en CE1 avec Madame Lime et M. Bouthors
 - 23 Elèves en CE1 avec Mesdames Chabert et Chanel
 - 28 Elèves en CE2 avec Monsieur Dreno
 - 24 Elèves en CE2/CM1 avec Mesdames Charpail et Chabal
 - 28 Elèves en CM1 avec Monsieur Bouthors et Madame Neuzeret
 - 23 Elèves en CM2 avec Madame Tissot
 - 22 Elèves en CM2 avec Monsieur Gau

Beaucoup de nouveaux enseignants à qui nous souhaitons la bienvenue.

Une nouvelle initiative très appréciée, cette année tous les élèves de CE1 se rendront à la piscine « carré d'eau » tous les vendredis du 18 septembre au 19 janvier.

Tous les travaux prévus dans les écoles ont été faits et notamment les travaux d'acoustique dans le restaurant scolaire avec la pose de 80 panneaux acoustiques décoratifs. Ceux-ci permettent de supprimer les effets de résonnance dus aux dimensions de cet espace, bien évidemment ils n'empêchent pas les bruits de bavardage et des couverts, mais le personnel est satisfait de ces travaux qui améliorent leurs conditions de travail.

Reste à réaliser le changement des stores dans la salle d'évolution.

Mme Trentesaux a par ailleurs remercié Pascal Branche pour la pose des angles en métal sur le bâtiment école pendant les vacances.

5.2. – Bibliothèque

Une réunion a eu lieu mercredi 6 septembre avec la bibliothécaire et les bénévoles.

Notre bibliothécaire, toujours aussi motivée, a déjà lancé quelques projets.

1. Une animation sur le thème de la danse aura lieu le samedi 30 septembre de 14 à 19h, avec une exposition, la projection de court-métrages, la cabane à danse, un atelier parents-enfants avec une psychomotricienne, une conférence dansée avec des danseurs professionnels et des démonstrations de danse avec Rytm'danse.
2. Une exposition sur le thème de « la justice » en octobre, novembre, décembre avec entre autre un atelier goûter philo pour les scolaires (c'est juste, c'est injuste) ;
3. Le 3 octobre dans le cadre de la semaine bleue une rencontre avec 6 résidents de la maison de retraite et 18 enfants de la crèche aura lieu à la bibliothèque autour de différentes activités à finaliser.
4. Le 8 janvier aura lieu la nuit de la lecture.
5. Une page face-book a été créée intitulée « bibliothèque de ceyzeriat ».
6. Une bouilloire et une cafetière ont été offertes par le comité d'initiatives.
7. Des projets d'aménagement de la nouvelle médiathèque sont en cours (environ 40 000€).

Entrée et sortie des élèves

Pour remplacer Ewen Kerboul, policier municipal, en arrêt maladie jusqu'à la fin de l'année, la commune a fait appel à Ainter'job pour le recrutement d'une personne afin de sécuriser la traversée des enfants 4 fois par jour. C'est Madame Benanoue qui a été retenue pour 9h par semaine pendant 13 semaines.

Assemblée du GRAM

Vendredi 8 septembre avait lieu l'AG du GRAM : Groupement Revermontois des Assistantes Maternelles. Mesdames Trentesaux et Franck y ont assisté.

Madame Franck en présente un résumé au conseil : elle souligne la qualité de l'accueil par Mme Brigitte Grozel, présidente, qui était accompagnée par cinq autres membres. Elles ont présenté l'historique de ce regroupement, créé en 1993, à une époque où elle a pu réunir jusqu'à une centaine de membres émanant de tout le Revermont. L'association visait à soutenir les assistantes maternelles, à les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, tout en organisant différentes sorties et manifestations.

L'association a ensuite vu son champ d'activités, et surtout son nombre d'adhérents se restreindre progressivement, avec l'ouverture des relais d'assistantes maternelles de Treffort puis de Ceyzériat. De fait, au terme de la dernière année d'activités, les responsables ont décidé de mettre un terme à cette association, qui cesse donc d'exister depuis le 31 août dernier.

Au cours de cette entrevue, les responsables ont remercié vivement les élus de la commune de Ceyzériat pour la qualité des relations qui ont toujours existé avec l'association, ainsi que pour la mise à disposition des locaux. A noter que, conformément à leur règles statutaires, l'actif associatif (504,69 €) a été dévolu à une association similaire, en l'occurrence l'association « Jeunes pousses » de Bourg-en-Bresse.

QUESTION N° 6 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Caution pour utilisation sono centre festif

Suite à de mauvaises manipulations de la sono mise à disposition par la Mairie, les propositions d'augmentation de tarif et de caution sont momentanément reportées. Une utilisation simplifiée du matériel va d'abord faire l'objet d'une étude.

7.2. – Ceyz'Arts

Un power point présenté par Mme Françoise Dufour, maire adjoint en charge de l'événementiel et de la vie culturelle, rappelle les objectifs du projet :

- Faire connaître et valoriser les artistes professionnels de proximité géographique.
- Montrer que nos habitants ont, eux aussi, des talents.
- Ouvrir les regards sur la création et l'expression artistique.
- Favoriser les échanges entre professionnels et amateurs, entre artistes et visiteurs.
- Permettre aux exposants de vendre leurs productions en cette période d'avant Noël et jour de l'An.

3 lieux seront mis à la disposition des 42 participants :

- Le Centre festif pour les professionnels,
- L'Ancienne mairie pour nos habitants,
- La salle des Associations pour Créa Tout Va et l'ADAPEI.

Les visiteurs pourront assister à des démonstrations au fil des deux jours et participer à un atelier créatif gratuitement.

S'en suit la présentation de l'affiche et du flyer et la demande de participation de l'ensemble des membres du Conseil à cette manifestation municipale.

Compte tenu du travail important effectué, des remerciements sont adressés aux membres de la Commission et à l'infographiste par le Monsieur le Maire et son adjointe aux affaires culturelles.

QUESTION N° 7 – Questions diverses

7.1. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
<u>juillet 2017</u> :	162	87	75	123	39
<u>août 2017</u> :	176	94	82	136	40

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 26 octobre 2017 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,